



COMMUNIQUE DE LA CONFÉDÉRATION DES ÉTATS DU SAHEL (AES) RELATIF À LA VIOLATION DE L'ESPACE AÉRIEN CONFÉDÉRAL

La Confédération des États du Sahel informe l'opinion qu'un aéronef appartenant à l'Armée de l'Air de la République fédérale du Nigéria, de type C130, a été contraint de se poser ce jour, 08 décembre 2025, à Bobo Dioulasso, au Burkina Faso, à la suite d'une situation d'urgence en vol ; alors qu'il évoluait dans l'espace aérien burkinabè. L'avion militaire avait à son bord deux (02) membres d'équipage et neuf (09) passagers, tous militaires.

Une enquête a été immédiatement ouverte par les services compétents burkinabè et a permis de mettre en évidence l'absence d'autorisation de survol du territoire burkinabè pour cet appareil militaire.

La confédération des Etats du sahel condamne avec la plus grande fermeté cette violation de son espace aérien et de la souveraineté de ses États membres.

Face à cet acte inamical mené au mépris du droit international et des règles internationales d'aviation civile et/ou militaire, les dispositions sont prises pour garantir la sécurité de l'espace aérien confédéral, la souveraineté et l'intégrité territoriale de ses États membres, ainsi que la sécurité des Populations de la Confédération AES.

À cet égard, et sur instruction des Chefs d'Etat, les défenses ariennes et antiaériennes de l'espace confédéral mises en alerte maximale, conformément à la Déclaration du Collège des Chefs d'Etat en date du 22 Décembre 2024, ont été autorisées à neutraliser tout aéronef qui violerait l'espace confédéral.

Fait à Bamako, le 08 décembre 2025

Général d'Armée Assimi GOITA



Président de la Transition,

Chef de l'Etat de la République du Mali

Président de la Confédération des Etats du Sahel (AES)